



n° 4090

**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre**  
**des Députés**

Luxembourg, le 15 avril 2021

REÇU  
Par Aiff Christian , 08:38, 16/04/2021

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Famille et à Madame la Ministre de la Santé.

Un nombre élevé de personnes âgées vivant dans un établissement qui leur est dédié ont été victimes d'une infection Covid-19 depuis le début de la pandémie. Pour objectiver le débat y afférent, je me permets de poser les questions suivantes :

- Madame la Ministre peut-elle me renseigner sur le type d'établissement (**CIPA, maison de soins, logement encadré**) dans lequel les personnes âgées ont vécu avant de trouver la mort suite à une infection Covid-19 en établissant **une liste qui énumère tous les cas mortels** depuis le début de la pandémie **selon les trois types d'établissement** ?
- Madame la Ministre peut-elle faire en sorte que cette liste reprenne aussi – de façon séparée et explicite – les personnes âgées ayant habité dans une telle structure pour seniors, mais qui sont décédées à l'hôpital suite à leur infection Covid-19 ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Michel Wolter  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 avril 2021

Objet : Question parlementaire n° 4090 du 16.04.2021 de Monsieur le Député Michel Wolter  
- Victimes de la Covid-19 vivant dans des structures pour personnes âgées

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés